

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi dix novembre deux mil quinze à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme BEROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2015

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – INTERCOMMUNALITÉ – VOTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération :

Les Conseils Municipaux d'ANDREZEL, CHAMPEAUX et SAINT MÉRY ont pris connaissance du SDCI proposé par Monsieur le Préfet de Seine et Marne à la C.D.C.I. du 13 octobre 2015.

CONSIDÉRANT les nombreux échanges et discussions avec la Communauté de Communes de la « *Brie Nangissienne* » et la Communauté de Communes « *Vallées et Châteaux* »,

CONSIDÉRANT le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MÉRY et l'impérieuse nécessité de faire évoluer ce syndicat vers une même Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT l'axe de communication majeur que constitue la D619 desservant nos Communes,

CONSIDÉRANT la ligne ferroviaire PARIS-BÂLE et les gares de VERNEUIL L'ÉTANG et MORMANT desservant nos Communes,

CONSIDÉRANT le bassin de vie et les flux de nos populations vers les villes de MORMANT, VERNEUIL L'ÉTANG et NANGIS,

CONSIDÉRANT d'une manière générale le travail territorial historique sur ce territoire,

CONSIDÉRANT la proximité des villes de MORMANT et VERNEUIL L'ÉTANG,

CONSIDÉRANT l'apprentissage de la natation à la piscine intercommunale de GRANDPUITS des élèves de notre RPI,

CONSIDÉRANT la scolarisation des collégiens de nos Communes au Collège Nicolas FOUQUET de MORMANT,

CONSIDÉRANT la scolarisation des lycéens de nos Communes au Lycée Henri BECQUEREL de NANGIS,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMIVOM de MORMANT en tant que membres fondateurs et les investissements financiers en cours à la piscine de GRANDPUITS,

CONSIDÉRANT notre appartenance à la Crèche Familiale de VERNEUIL L'ÉTANG en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU du Foyer Résidence pour Personnes Âgées de MORMANT en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU du Collège de MORMANT en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SIVU pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Ru d'Ancoeur en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMEP ABC en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT notre appartenance au SMETOM GEEODE en tant que membres fondateurs,

CONSIDÉRANT les délibérations de nos Conseils Municipaux en date des 5 octobre 2015 pour la Commune d'ANDREZEL et du 7 octobre 2015 pour les Communes de CHAMPEAUX et SAINT MÉRY **optant pour un rattachement à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne**,

Les conseils municipaux d'ANDREZEL, CHAMPEAUX et SAINT MÉRY, solidaires, refusent le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé en C.D.C.I. du 13 octobre 2015 et confirment leur vœu de rattachement à la Communauté de Communes de la « Brie Nangissienne ».

Adoptée à l'unanimité.

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE AVEC LA SAFER ILE DE FRANCE

Monsieur le Maire propose de signer le renouvellement de la convention de la SAFER ILE DE FRANCE. Cette convention de veille foncière est destinée à informer la commune des ventes et aliénations diverses dans les zones agricole (A), naturelle et boisées (N). Le cas échéant, la SAFER peut intervenir à la demande de la commune afin de préempter. C'est un moyen d'une part d'éviter tout risque d'installation de structures que le conseil municipal ne souhaiterait pas sur sa commune et d'autre part de réserver, par la préemption, un espace sur lequel la commune envisagerait des projets. En effet, notre PLU ne permet pas de préempter sur des espaces A ou N. Le coût de cette convention est de 660€ HT.

Adopté à l'unanimité.

4 – TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA CAMPÉLIENNE

Le chauffage de la Campélienne est tombé en panne la veille d'un mariage. La commune a fait appel à une Entreprise d'électricité, MONTELEC, pour parer à l'urgence. D'autre part, cette entreprise a été sollicitée pour établir un devis afin de remplacer 5 cassettes rayonnantes constatées hors service. Le montant de ces travaux s'élève à de 2 339,00 € HT (soit 2 806,80 € T.T.C.).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire exécuter les travaux par l'Entreprise MONTELEC pour un montant de 2 339,00 € H.T.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Affiches directionnelles Campélienne

Madame HUGUIER demande s'il serait possible de faire quelque chose pour les affichettes de particuliers collées sur les poteaux et ou panneaux en vue d'indiquer la Campélienne car ceux-ci oublient le plus souvent de les retirer.

Déjections canines sur le Stade et dans CHAMPEAUX

Monsieur BEGAT signale que des personnes font faire leurs besoins à leur chien sur le stade.

Portail de la station d'épuration

Monsieur COQUIN demande des précisions sur le portail de la station d'épuration. Monsieur le Maire lui répond que celui-ci a été endommagé par le vent et qu'il est en cours de réparation.

Boucher place du Marché

Monsieur BEGAT demande des précisions sur l'installation du boucher sur la place du Marché. Monsieur le Maire précise que le boucher est présent les mercredis et samedis matins et qu'un branchement électrique a été réalisé pour lui.

Non-respect des STOP de la rue des Pourtours des Fossés

Monsieur PAROLARI intervient à nouveau sur le non-respect des STOP de la rue des Pourtours des Fossés. Monsieur PAROLARI fait état d'un entretien qu'il a eu avec les gendarmes, relatif aux fréquents problèmes de sécurité routière qu'il constate. Selon M. PAROLARI, ceux-ci ont précisé que ce n'était pas une priorité.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35
et la parole est donnée au public :***

Monsieur CHÉCHIN souhaiterait connaître le devenir du bureau de poste et du personnel. Monsieur le Maire informe l'assistance que cette compétence va être reprise par l'intercommunalité au travers d'une convention avec la poste courant 2016. La future agence postale intercommunale assurera pratiquement les mêmes services qu'actuellement à l'exception du conseil financier. L'intercommunalité prendra à sa charge et au profit de la commune le versement du loyer. Un recrutement de personnel est prévu.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h45.